

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 27/18

EXIGENCES RELATIVES AUX MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES POUR LES AÉRODROMES DE DÉGAGEMENT : UTILISATION DES APPROCHES PAR SATELLITE AU NUNAVUT, AU QUÉBEC ET AU LABRADOR

But de la circulaire

La présente circulaire a pour but d'informer les exploitants d'aéronefs d'un changement relié à la possibilité de se prévaloir d'approches par satellite figurant sous « Exigences relatives aux minimums météorologiques pour les aérodromes de dégagement » de la section « Pages générales » du *Canada Air Pilot*.

Contexte

Quand une approche par satellite est prévue à l'aérodrome de destination et à l'aérodrome de dégagement, les aérodromes doivent être séparés par un minimum de 100 milles marins (NM). Cette distance minimale obligatoire permet de réduire le risque pour qu'un appareil personnel de confidentialité (ou brouilleur) illégal perturbe les approches aux deux aérodromes. Cette distance a été calculée selon le pire des scénarios, c.-à-d. un aéronef survolant un brouilleur situé à la surface, à mi-chemin entre l'aérodrome de destination et l'aérodrome de dégagement.

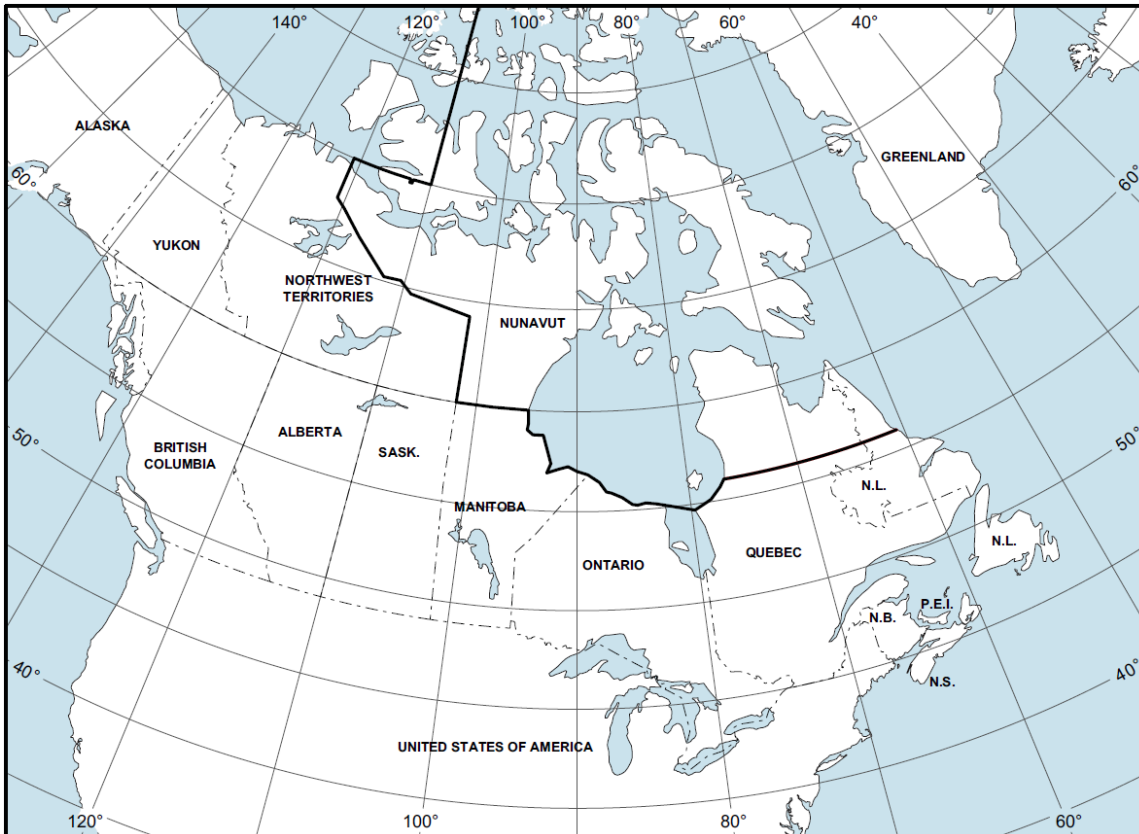
Bien que la distance minimale de 100 NM permet d'assurer la sécurité des opérations reposant sur des approches par satellite dans des zones peuplées, cette exigence ne reflète pas adéquatement la situation dans certaines régions éloignées du Canada où il est très peu probable qu'un brouilleur se retrouve entre deux aérodromes.

Publication des changements

À compter du 8 novembre 2018, les « Exigences relatives aux minimums météorologiques pour les aérodromes de dégagement » figurant dans la section « Pages générales » du *Canada Air Pilot* seront modifiées comme suit :

- Quand une approche par satellite est prévue à la fois à l'aérodrome de destination et à l'aérodrome de dégagement, ceux-ci sont séparés par un minimum de :
 - 75 NM, lorsque les deux aérodromes sont situés soit au Nunavut, soit au nord du 56° degré de latitude nord au Québec et au Labrador; ou
 - 100 NM lorsque l'un des aérodromes ou les deux sont situés ailleurs au Canada.

Ces deux zones sont indiquées sur la carte présentée à la page suivante.



NE CONVIENT PAS À LA NAVIGATION

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télé. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca

James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique